



MINISTÈRE
DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE,
*en charge de l'énergie,
de la protection sociale généralisée
et de la coordination de l'action gouvernementale*

Session du jeudi 24 juin 2021
Réponse à la question orale de Madame Éliane TEVAHITUA

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants,
Mesdames et Messieurs de la presse et du public, bonjour.

Madame la représentante, vous interrogez le gouvernement sur la cherté de la vie en Polynésie et sur les moyens mobilisés pour lutter contre celle-ci.

Comme vous le soulignez, en 2019, notre déficit commercial atteint 201,8 milliards de francs, soit 36 milliards de plus qu'en 2018. Vous tirez cette information de la publication de l'Institut d'émission d'Outre-mer intitulée « la balance des paiements de la Polynésie française ».

J'ai moi-même parcouru cette publication, fort bien documentée, et y ai lu, en page 6, je cite : « *La balance des paiements a reflété en 2019 le climat économique favorable observé sur l'année, soutenu notamment par une fréquentation touristique au plus haut depuis vingt ans.* » Et, plus loin : « *le compte financier fait ressortir une hausse des avoirs nets de la Polynésie française vis-à-vis de l'extérieur (8,4 milliards F CFP), aussi bien pour les investissements directs que pour les autres investissements, notamment pour le secteur bancaire.* »

Ces deux bonnes nouvelles vous ayant échappé, j'ai jugé à propos de vous en faire part. Une fréquentation touristique au plus haut depuis vingt ans et une hausse des avoirs nets détenus par les Polynésiens. Il y a tout de même là matière à se réjouir.

Mais revenons à votre constat. Par l'observation de l'accroissement de notre déficit commercial, vous en déduisez que notre économie est de comptoir, c'est-à-dire une structure commerciale permettant au pays qui la contrôle de s'assurer un approvisionnement en ressources provenant des régions environnantes. La démonstration ne m'apparaît pas convaincante, notamment en raison d'une erreur ontologique sur la définition. En effet, notre système présente les caractéristiques d'une économie de transferts, c'est-à-dire dépendante de l'afflux de capitaux et de transferts de l'extérieur. Et il ne s'agit pas ici de ma part d'une coquetterie sémantique : à la base de toute solution se trouve un diagnostic étayé, lui-même basé sur l'appréhension des notions fondamentales et des concepts permettant de qualifier l'état présent.

Ensuite, il nous faudrait entrer dans les détails de notre balance des paiements pour répondre aux différents points soulevés par votre question, laquelle procède davantage de prélèvements opérés dans un rapport sans souci de l'articulation des données entre elles. Et c'est bien là que réside le problème. L'économie est quelque chose de systémique et de circulaire, de sorte qu'il est impossible de faire une analyse économique dichotomique : tout doit être pris ensemble !

Nous l'avons d'ailleurs constaté au cours des 18 derniers mois. Lorsque l'un de nos secteurs d'activité est mis à mal, il y a automatiquement des répercussions sur les autres secteurs à plus ou moins long terme.

Ce postulat étant posé, vous comprendrez donc que je ne peux pas me lancer dans une argumentation aussi segmentée que la vôtre au risque d'emprunter les mêmes biais et de nuire ainsi à l'intelligibilité du propos. Si l'apanage de l'opposition est de pouvoir laisser libre court à toute fantaisie intellectuelle, le gouvernement se doit, lui, de faire preuve de rigueur méthodologique.

C'est au nom de cette rigueur que je ne commenterai pas non plus vos suspicions complotistes sur une hausse des prix orchestrée par certains acteurs économiques. Je vous laisse la responsabilité des accusations que vous portez contre les sociétés d'acconage, d'importation et de grande distribution.

Oui, madame la représentante, il existe un risque d'inflation des prix. Et il est mondial. Ce que la lecture de notre balance des paiements aurait dû vous apprendre, c'est que notre économie est dépendante de la conjoncture internationale ! Voilà l'enseignement fondamental de ce type de littérature. Vous pouvez rassasier vos partisans de rêves d'autarcie, d'économie fermée et de repli. Mais notre population, et en particulier nos jeunes, savent très bien comment ce monde fonctionne et, si vous regardez bien, si vous prenez le temps de jeter ne serait-ce qu'un seul vrai regard sur nos concitoyens, vous observerez qu'ils s'en accommodent plutôt bien, avec intelligence et ingéniosité.

Cette hausse des prix résulte bien des tensions sur les marchés internationaux, engendrées par la reprise des activités économiques enrayées par la crise de la Covid-19. Il n'y a pas de complot derrière tout ceci, pas de « deus ex machina », pas de malin génie qui tirerait je ne sais quelles ficelles. Il ne s'agit que d'économie qui, comme je vous le disais, revêt un caractère systémique.

Ces précisions étant formulées, j'en viens au cœur du problème, à cette racine de la cherté structurelle de la vie dans notre Pays que vous évoquez. Il s'agit là d'un phénomène, bien étudié par les économistes d'ici et d'ailleurs, et que la doctrine désigne sous le vocable « régions à handicap structurel ». Les petits territoires insulaires, tels que le nôtre, sont des régions à handicaps structurels permanents, car ils subissent des limites certains dans leur développement, des problèmes de transports et de rupture de charges. Si vous ajoutez à cela le caractère montagneux qui bride l'espace et notre position géographique à l'écart des grands pôles de développement, nous cumulons en effet quelques handicaps structurels qui ne sont pas sans lien avec notre situation économique et le coût de la vie.

Voilà la principale raison de la cherté de la vie, inutile de chercher un quelconque coupable ou bouc-émissaire autre que la géographie. Vous ne m'entendrez jamais proclamer, comme vous le faites, que nous pourrions avoir le même niveau de prix ici que dans n'importe quel pays de type continental. C'est structurellement impossible ! Voilà ce qu'il convient de rappeler lorsque l'on souhaite avancer sur ce sujet.

Pour autant, est-ce à dire que nous devons nous résigner et subir ? A ceci je réponds non. Et c'est là que nous retrouvons toute la vertu de l'analyse critique, de l'examen clinique de notre système, en lieu et place de positions dogmatiques, pauvre logique qui transpire les stratégies du désespoir et l'absence de vision économique.

Ayant exposé les limites structurelles de notre espace, je considère qu'il est possible de maîtriser, dans une certaine mesure, les prix par notre réglementation. Cela porte un nom : cela s'appelle la régulation. Et le gouvernement auquel j'appartiens y travaille constamment. J'en veux pour preuve les chantiers impulsés depuis plusieurs mois et que je tiens à vous rappeler. L'audit de notre fiscalité vise précisément à étayer notre connaissance de notre système pour identifier, avec précision et non par intuition, les circuits vertueux et ceux qui ne le sont pas. Vous parlez de notre réglementation en matière de droits de douanes, en oubliant au passage qu'ils alimentent notre budget. Et bien, pour ma

part, je m'y intéresse fortement dans une perspective d'évolution. Et, je vais vous le dire, je le fais avec les acteurs économiques et les douaniers eux-mêmes. Vous seriez surprise de voir combien nos douaniers, enfants du Fenua dans leur grande majorité, sont intéressés par une évolution de notre réglementation.

Parallèlement, nous avons lancé une vaste entreprise de modernisation et de simplification de la vie économique. Il s'agit d'un plan d'actions ambitieux visant à créer les conditions d'un environnement favorable à l'entreprise, tant pour la création que pour le développement. A titre d'exemple, vous examinerez bientôt une loi du Pays sur la modernisation du statut des sociétés par actions simplifiées (SAS). De nombreux autres textes viendront réformer certaines professions réglementées, tandis que d'autres vont venir alléger le droit économique, et renforcer la protection des consommateurs. Un autre texte, à venir dans les prochains jours, renforce le code de la concurrence, toujours au bénéfice d'une lutte contre les positions d'entente qui nourrissent les rentes. Nous attendons aussi avec impatience l'arrivée de Johanne Peyre, notre nouvelle présidente de l'autorité de la concurrence, qui contribuera, j'en suis sûr, via son œil neuf et son approche anglo-saxonne, à la modernisation du fonctionnement de notre économie. Tous ces chantiers, nous les abordons avec sérénité et détermination, sans formules incantatoires, mais à partir de données tangibles et d'un examen minutieux de notre contexte.

Tandis que vous vilipendez les acteurs économiques, je les consulte. Je travaille par exemple avec les concessionnaires, non sur le prix de vente des voitures, renseignez-vous, s'il vous plait, sur les écarts de prix entre une voiture citadine, thermique, hybride ou électrique, ici et à Paris ! Je travaille avec eux vous disais-je sur le service après-vente et les pièces détachées. Parce qu'une fois qu'on fait le constat que c'est cher, il existe une autre attitude que la mise à l'index d'une profession, cela s'appelle la négociation, cela s'appelle la compréhension, cela s'appelle la régulation.

Nous entendons faire évoluer les cadres réglementaires, les orientations majeures mais également les dispositifs de travail, et surtout la méthode, laquelle repose notamment sur le dialogue et une co-construction public-privé. J'ai eu l'occasion de constater, bien des fois, que la sphère publique avait tendance à se substituer au privé ou, au mieux, à surréglementer le fonctionnement de l'économie. Avec de bonnes intentions au départ, certes, mais avec des effets pervers évidents à l'arrivée. De nombreux exemples historiques ont fait, au siècle dernier, la démonstration des limites de ce type de modèle aujourd'hui tombé en désuétude.

Pour ma part, j'ai une conviction : lorsque le marché est en mesure de satisfaire les besoins, le Pays n'a pas à intervenir. Quand les conditions sont réunies, il faut savoir faire confiance à nos entrepreneurs. Ce sont eux qui créent la croissance, l'emploi et qui invente l'avenir. Nous, dans les ministères, nous sommes là pour juste accompagner et, si les conditions l'exigent, réguler les choses.

Tout ce qui est excessif est insignifiant, nous enseigne un vieil adage. Alors, madame la représentante, en matière d'économie, ne soyez pas si excessive dans vos jugements de peur que le paravent de l'insignifiance ne vienne cacher vos nobles motivations.